



**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Samedi 21 mai 2011 de 10h00 à 13h00
À l'École Normale Supérieure –
Salle Cavailles
45, rue d'Ulm, Paris, 5^e.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG du 15 janvier 2011
3. Appel à cotisation de soutien
4. Bilan des actions
5. Perspectives
6. Journées d'octobre 2011 (Clermont-Ferrand)
7. Situation des ARELA
8. Florilège
9. Congrès EUROCLASSICA Août 2011 (Paris)
10. Calendrier 2011-2012
11. Questions diverses

Associations présentes

ARDELAC (Créteil), ARELABOR (Bordeaux), ARELAB (Besançon), APLG (Nantes), ARELA CLER (Clermont-Ferrand), ARELAM (Montpellier), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), ARELAL (Lyon), PALLAS (Paris), THALASSA, ATHENA, ARELAD (Dijon), ALPLA (Nancy-Metz), AGAP (Aix-Marseille), ARELAN (Nice), GELAHN (Rouen) et ARELIM (Limoges).

Associations représentées

AUSPEX (Reims) ; ADLAP (Amiens) ; ARELAG (Grenoble) ; Connaissance hellénique ; APCELA (Poitiers).

23 associations représentées sur 27.

Le *quorum* est atteint.

Sylvie Pédroaréna commence par remercier chaleureusement Mme Estelle Oudot, directrice adjointe de l'École Normale Supérieure, de nous accueillir à titre gracieux dans les locaux de l'École pour notre deuxième assemblée générale de l'année 2011.

On procède ensuite à un tour de table où chaque correspondant des ARELA se présente.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 15 janvier 2011.

Le PV de la dernière assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

3. Appel à cotisation de soutien

La Présidente, Sylvie Pédroaréna, revient sur l'appel à cotisation de soutien qui a été lancé cette année. Elle précise que la cotisation de soutien n'est pas seulement liée au congrès EUROCLASSICA organisé en août prochain par la CNARELA. En effet, les frais de transport pour les audiences auxquelles sont appelés à se rendre certains membres du bureau sont en augmentation.

D'autre part, les moyens de toutes les associations ne sont pas les mêmes : certaines associations connaissent pour l'heure des moments difficiles, d'autres prospèrent... Il n'a pas été décidé d'augmenter la cotisation annuelle (rappel du montant : 100 euros ; **quelques associations doivent d'ailleurs régulariser leur situation**) et des arrangements sont possibles pour le paiement de cette dernière (dans ce cas, rappelons-le, il faut se mettre en contact avec la trésorière de la CNARELA, Florence Turpin fjcturpin@gmail.com).

Cet appel à cotisation de soutien est donc plutôt une forme de **solidarité** entre les ARELA. Le montant de la cotisation de soutien n'est pas fixé, il est laissé à l'appréciation de chacune des ARELA.

Dans le bilan financier, Florence Turpin dissociera désormais la cotisation et la cotisation de soutien afin de montrer aux différentes instances l'engagement des associations de la coordination.

4. Bilan des actions

a) Audience à la DGESCO (19 janvier 2011)

Sylvie Pédroaréna remercie Hélène Frangoulis et François Martin de l'avoir accompagnée.

Le compte rendu de cette audience a été envoyé et peut se lire dans le n°77 des *Cahiers de la CNARELA*, p. 23-25.

Lors de cette audience, il a été surtout question de l'enseignement secondaire ; pour le supérieur, il nous a été demandé de nous adresser à MM. Santana et Kerrero.

Les arguments les plus souvent entendus sont les suivants :

- les professeurs de Lettres classiques sont peu performants, autrement ils auraient plus d'élèves... ;

- la déperdition des élèves aux lycées est trop importante ;

En fait les difficultés que nous rencontrons sont principalement dues au caractère optionnel de nos disciplines. Les enseignants ne doivent pas porter la responsabilité de cette disposition. Il ne faut pas hésiter à le redire aux collègues.

- le chef d'établissement est autonome...

Claire Bosc, représentante de l'ARELANICE intervient pour préciser que certains IPR tiennent le même discours.

Hélène Frangoulis ajoute que, lors de cet entretien, il a été dit qu'on ne pouvait pas distinguer dans les statistiques d'effectifs que nous demandions les élèves inscrits en enseignement d'exploration et ceux inscrits en option. Pourtant, dans certaines académies, malgré l'intervention de l'Inspection Générale demandant que l'on compte à la fois les élèves inscrits en enseignement d'exploration et ceux inscrits en enseignement facultatif pour

L'ouverture ou le maintien des groupes, ne sont en fait comptabilisés que les uns ou les autres, selon ce qui arrange l'administration.

L'intérêt de ces audiences est de montrer que nous n'avons pas renoncé à faire valoir notre point de vue.

b) Audience par une commission du Sénat concernant l'enseignement des langues anciennes

Deux collègues démissionnaires du CAPES, Pascale Barillot et Augustin d'Humières ont été entendus par cette commission. Ils ont été écoutés et ont pu rendre compte – au cours d'un échange aimable – des différents éléments mentionnés lors de l'enquête faite préalablement auprès des collègues en mars 2011. Nous n'avons pas pour le moment de compte rendu plus précis.

c) Lettre ouverte et communiqué de presse :

Certes, la lettre et le communiqué n'ont pas eu une diffusion considérable mais ils ont été repris sur le site *Fabula*, sur le blog de Claude Lelièvre et dans quelques articles de presse.

Plusieurs contacts notamment avec des journalistes ont été également établis à la suite de cette lettre : un article dans *l'Est républicain*, un article à paraître dans une revue immobilière suisse, un article du *Monde de l'Education* (article où il est question de notre collègue Dominique Augé, membre de l'ARELAGrenoble)¹.

Le communiqué de presse a été signé par plusieurs associations amies ; les autres associations signataires sont : APFLA-CPL ; APL ; APLAES ; Sauver les lettres ; SEL ; Société des Études latines et Société des études grecques.

Deux réponses à la lettre ouverte nous sont parvenues récemment;

- La première de Mme Emaer, (sous-directrice des études de gestion prévisionnelle et statutaires au Ministère)² ;
- La seconde de Mme Théophile (directrice générale des ressources humaines du Ministère)³.

Sylvie Pédroaréna lit plusieurs passages, portant notamment sur la situation des stagiaires dont le Ministère minimise les difficultés. Karine Juillien de l'ARDELAC (Créteil) prend alors la parole pour rappeler les chiffres de son académie : sur 110 stagiaires en Lettres (modernes et classiques), une douzaine de stagiaires ont démissionné, sont en congé de longue durée ou ne seront pas validés. L'association « Stagiaire impossible » (<http://blog.stagiaireimpossible.org/>) est active mais elle est peu entendue. Il serait bien de connaître le nombre exact de stagiaires par académie et le nombre d'abandons réels. La possibilité de demander à un journaliste de faire une enquête à ce sujet est proposée.

Hélène Frangoulis lit quelques extraits du rapport d'étape sur le master établi par M. Jolion⁴ : plusieurs analyses sont inquiétantes. Ainsi, M. Jolion considère que, « même pour l'épreuve *agir en fonctionnaire de l'état éthique et responsable*, un jury formé de spécialistes serait [...] une erreur pour la valorisation de ce qu'est réellement le métier d'enseignant qui ne peut se résoudre à sa seule composante disciplinaire ». Selon lui, « cette disciplinarisation des épreuves conduit à une disciplinarisation de la formation et accroît le décalage entre concours et exercice du métier ». « Ce mode de recrutement, conclut-il, est de nos jours totalement inadapté ».

¹ On trouvera deux de ces articles en **annexe 1**. L'article suisse sera envoyé sous peu aux ARELA.

² Cette lettre se trouve dans les *Cahiers de la Cnarela* n°76, p. 27.

³ Voir la réponse en **annexe 2**.

⁴ On trouvera le rapport à l'adresse suivante : <http://www.formapex.com/telechargementpublic/jolion2011a.pdf?616d13afc6835dd26137b409becc9f87=2afb91dc94ff3d7f6933ac8de40508c>

Roger Massé (ATHENA) ajoute que dans certains concours (CAPET, CAPLP...), seuls des inspecteurs feraient désormais partie du jury.

d) Courriels et site CNARELA

Tous les problèmes qui se posent dans les académies et qui sont communiqués à la CNARELA sont transmis à M. Kerrero et publiés sur le site de la CNARELA. Sylvie Pédroaréna rappelle qu'il faut que l'association et le ou les collègues concernés aient donné leur accord.

Roger Massé (ATHENA) explique qu'il est intervenu dans l'académie de Nantes : le rectorat avait décidé de supprimer les options de langues anciennes dans les deux lycées publics de Cholet (le troisième lycée, privé, a de nombreux latinistes et hellénistes ; Roger Massé constate d'ailleurs que les langues anciennes dans le privé sont en progression constante dans cette ville, car les liens sont très étroits entre le collège et le lycée). Plusieurs interventions auprès des hommes politiques (en particulier du député maire de Cholet) ont finalement permis de restaurer dans un seul des deux lycées publics l'enseignement des langues anciennes.

Cependant les situations sont très variables : le représentant de Bordeaux intervient en effet pour préciser que dans cette ville la filière d'excellence, qui fait une large part aux langues anciennes, est conservée par l'enseignement public.

Dans l'académie de Reims, la situation n'est pas très réjouissante, rapporte dans un courriel la représentante de l'AUSPEX, Hélène Gallois : les stagiaires n'ont pas été remplacés ; certes, il n'y a pas de suppression de postes mais les regroupements de niveaux sont de plus en plus nombreux, certaines classes atteignent 30 élèves. D'autre part, on tend massivement à regrouper les niveaux et à supprimer le grec dans les collèges. Quant aux lycées, la réunion enseignement d'exploration/option conduit à la suppression des langues anciennes. D'ici deux ans, un seul lycée à Troyes assurera l'enseignement des langues anciennes... Des actions sont prévues en lien avec les syndicats.

e) Université Bordeaux

La CNARELA – et d'autres – avait réagi contre la suppression de la préparation de l'agrégation de Lettres classiques. Elle est maintenue.

f) Conférence des présidents d'associations

François Martin (ARDELAC) s'est rendu à cette conférence le 14 mai dernier.

Plusieurs points ont été soulevés :

- autonomie *vs* équité : L'autonomie des chefs d'établissements ou des recteurs qui est présentée comme un élément positif fait en réalité disparaître la notion d'égalité de traitement des élèves sur l'ensemble du territoire.
- qualité des enseignements (formation des stagiaires, notamment)
- pétitions, rendez-vous au ministère... semblent inutiles : il faut donc trouver d'autres moyens d'action : organisation d'un colloque, communiqué de presse, prise de contact avec les fédérations de parents pour les prévenir de ce qui est en train de se passer dans les académies : apporter des exemples très concrets (s'inspirer de ce qui est en train de se faire à l'école primaire).
- motion sur les remplacements (signée en principe par la CNARELA) : elle sera publiée dès que le texte définitif en aura été adopté.

Une réunion est prévue à la rentrée.

g) Un « 8 pages » édité par le SNES

Un document de 8 pages sur les langues anciennes va être très bientôt diffusé. Dans ce document, on trouvera une lettre-pétition qu'il faudra diffuser hors du cadre purement syndical. L'action collective semble préférable.

h) Situation des universités :

Des seuils d'étudiants commencent à être mentionnés dans les Universités, pour le maintien de filières de licence, ou de préparations aux concours.

5. Perspectives

Plusieurs actions sont envisagées :

- **L'audience** demandée conjointement avec *Sauver les lettres* à M. Kerrero, conseiller du Ministre est renouvelée. Nous espérons une réponse favorable très prochainement.
- Un **colloque** est en train d'être organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale sur les langues anciennes : il comprendra une partie scientifique et une partie pédagogique. La CNARELA fait partie du comité scientifique et se réjouit d'une telle initiative. Cependant Sylvie Pédroaréna souligne le paradoxe : pourquoi organiser un tel colloque si on ne cherche pas en même temps des solutions aux nombreuses difficultés rencontrées dans les établissements.
- Il faut continuer à **signaler les problèmes qui se posent** : la rentrée 2011 n'est pas terminée ; rien n'est joué ! Des ajustements sont encore possibles ; il ne faut pas hésiter à faire appel aux IPR ou à demander un rendez-vous au responsable de l'orientation de l'académie en se munissant d'un dossier montrant les lacunes ou les erreurs concernant les informations sur les langues anciennes, dans les lycées notamment.
- Il est décidé **d'écrire aux fédérations de parents d'élèves** : la FCPE et la PEEP.
- Enfin, il est décidé **d'écrire aux candidats à l'élection présidentielle ainsi qu'aux candidats aux élections législatives**, pour leur demander leurs positions précises sur le dossier langues anciennes.

- **On s'interroge ensuite sur la classe de seconde : que faire ?**

L'Inspection générale avait préconisé de joindre le programme de l'option avec l'esprit du programme de l'enseignement d'exploration.

Il est nécessaire en tout cas que **TOUS LES ÉLÈVES** – en enseignement d'exploration **ET** en option facultative – soient comptabilisés. Il faut l'exiger.

Agnès Joste (GELAHN) explique qu'il faudrait demander que le latin et/ou le grec soient présents dans les établissements qui le proposent dans la liste des enseignements d'exploration et dans la liste des options facultatives : ce double affichage est nécessaire même si de toute façon les élèves sont souvent regroupés dans la même classe.

Un débat commence ensuite sur la question de savoir s'il faut demander que les notes de l'enseignement d'exploration Langues et Culture de l'Antiquité soient prises en compte – ce qui n'est pas toujours le cas pour les autres enseignements d'exploration : comme les langues anciennes et la LV3 sont des matières au baccalauréat, il serait possible de demander qu'elles soient évaluées en seconde. Nous allons continuer à débattre sur ce point : il nous faut trouver une position commune.

- **CAPES interne**

Grâce à M. Mazouer, président des jurys des CAPES externe et interne de Lettres classiques, nous avons appris que, dans le *Journal Officiel* du 3 mai 2011⁵, de nouvelles modalités pour le CAPES interne avaient été annoncées pour la session 2012. Ces décisions ont évidemment été prises sans aucune concertation.

M. Mazouer souhaite connaître la position des associations sur ce projet.

Le bureau est mandaté pour rédiger une motion concernant ce nouveau problème : le texte de la motion se trouve en annexe 4.

- Il faut relancer la **liaison Lycée – Université** et inviter les collègues à s'y investir sans oublier la **liaison collège-lycée**.

- **6. Journées de la CNARELA à Clermont-Ferrand**

Ces journées sont organisées autour du thème *La culture antique et sa transmission à la fin de l'Empire*. Le programme⁶, très intéressant, a été envoyé aux ARELA, accompagné des fiches d'inscription. Une brève présentation en est faite par Emmanuelle Lachaume.

Anne-Marie Chazal (AGAP) demande des nouvelles du *vademecum* qui doit aider à l'organisation des journées. Sylvie Pédroaréna répond qu'il est toujours d'actualité et qu'il doit s'appuyer sur l'expérience des ARELA : il est ainsi demandé à l'ARELACLER (ainsi qu'à l'ARELAB et à l'ARELAL) d'envoyer la liste des personnes à qui il faut envoyer des courriers d'invitation.

7. Situation des ARELA

Les situations sont très variables :

Nous nous réjouissons des « anniversaires » fêtés au cours de l'année scolaire : 40 ans de l'APLG (Nantes), en octobre ; 30 ans de l'ARELAS (Strasbourg) (voir le reportage sur www.arelas.fr) en janvier et 30 ans de l'ALPLA (Nancy-Metz) en avril.

- Nous avons malheureusement perdu l'ARELAV (Versailles) l'an dernier ;
- Quelques-unes ont des difficultés financières dues, en particulier, à un nombre trop réduit d'adhérents.

Attention : des associations qui étaient en grande difficulté ont su rebondir et sont aujourd'hui en bonne santé !

- D'autres manquent de volontaires...

Anne-Marie Chazal (AGAP) aimerait proposer, en vue de l'organisation des Journées de la CNARELA 2013, un partenariat avec l'ARELACOR.

Sylvie Pédroaréna rappelle qu'il faut trouver des formules d'adhésion moins lourdes, inventer de nouvelles formes de participation à l'association.

Faites passer les INFOS : et même (et surtout) les positives ! Par exemple, les bilans des journées de l'Antiquité !

⁵ Les textes concernant les nouvelles épreuves du CAPES interne et la validation des acquis se trouvent en annexe 3.

⁶ Voir p. 17, annexe 5.

ACTIONS DES ARELA

Voici les actions menées par les ARELA développées lors de l'AG ! Chaque ARELA peut les reprendre !

ARELA CLER :

- sondage adressé aux collègues de LC. La collègue synthétise les réponses des collègues (40 réponses de collègues en collège, une petite dizaine en lycée) : effondrement des effectifs entre collège et lycée ; raisons avancées : les élèves se demandent à quoi ça sert, l'information est souvent erronée (site lycée, brochure Onisep, rôle des proviseurs...) ; problème des sections européennes en collège (impossible de faire également du latin) ; le bilinguisme semble être une solution pour inviter les élèves à poursuivre ou à commencer une langue ancienne au lycée.
- triptyque qui présente les options de langues anciennes dans les lycées de l'académie, l'intérêt de faire des langues anciennes dans un cursus de lycée et dans un cursus *post-bac*.
- profiter de la journée de formation académique pour parler de l'association aux collègues non adhérents à l'association.
- faire une lettre de rentrée adressée à tous les professeurs de Lettres classiques de l'académie.

ARELABOR :

Projet avec le conseil général (édition d'un cahier des charges pour mener un travail avec le conseil général et/ou régional)

GELAHN :

Sondage : en particulier sur l'articulation entre classes bilangues ou classes européennes et langues anciennes en collège. Elaboration de tableaux chiffrés pour en parler avec les IPR en s'appuyant sur le texte de 2004 (introuvable sur le site du Ministère... ; Agnès Joste se propose de le rediffuser) afin de leur demander d'harmoniser la situation au nom de l'égalité territoriale.

AGAP : faire venir les universitaires dans les lycées et faire venir les lycéens à l'université (un cours à suivre par exemple).

→ Le rôle de la CNARELA, rappelle Sylvie Pédroaréna, est de centraliser et de diffuser les documents et ce genre d'informations.

Un courrier sera envoyé aux ARELA pour demander ce qui est fait dans le cadre des liaisons collège/lycée et lycée/université et ce qui est fait en général pour les langues anciennes.

Agnès Joste attire l'attention sur un projet de grec en visio-conférence qui est en train d'être monté dans l'académie de Rouen : il s'agit de proposer un enseignement par visio-conférence, en seconde, et dans des lycées où il n'y a pas de grec. Dans l'académie de Rouen, quatre lycées sont concernés, un lycée « émetteur » et trois lycées « receveurs ». Les conditions de cet enseignement sont les suivantes : deux heures hebdomadaires de visio-conférence surveillées par un assistant d'éducation, la troisième heure avec un professeur de Lettres classiques du lycée. Or, renseignements pris, il est apparu que ces trois lycées receveurs comportaient tous une section de grec, mais avec peu d'élèves, de 4 à 7...

Claire Laimé-Couturier prend alors la parole pour exposer le projet visio-grec dans l'académie de Nantes. À l'origine, il a été lancé pour créer des sections de grec dans les collèges où il n'y en avait pas : 1 collège émetteur et 4 collèges receveurs (ruraux ou classés « ambition-réussite ») ; 25 élèves ont pu bénéficier cette année d'un enseignement de grec ; le but est aussi d'augmenter le nombre potentiel d'hellénistes en lycée.

La CNARELA va s'informer plus précisément et se montrer vigilante afin que ce dispositif ne soit mis en œuvre que dans des conditions bien définies. Il doit permettre de développer l'enseignement des langues anciennes, non de faire des économies.

8. Florilège

Florence Turpin fait le point : quelques contributions ont été reçues, mais encore trop peu.

Il est demandé aux ARELA d'envoyer leurs publications (des années 2009, 2010 et 2011) à but pédagogique sous format .doc ou .pdf AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2011 à Florence Turpin (fjcturpin@gmail.com).

9. Congrès Euroclassica Août 2011

Le programme définitif et les documents d'inscription ont été envoyés à toutes les ARELA.

Mme Catherine Klein, Inspectrice générale, a répondu à l'invitation envoyée par la CNARELA au congrès EUROCLASSICA qui se tiendra à Paris du jeudi 25 au dimanche 28 août : elle ne pourra pas venir, mais M. Patrice Soler, Inspecteur général en retraite, viendra peut-être.

L'association Thalassa apportera des affiches sur la promotion de langues anciennes. Nous la remercions.

Sylvie Nourry-Namur (Pallas – comité de pilotage EUROCLASSICA) espère que le nombre d'inscrits (quarante-deux participants à la clôture des inscriptions, le 10 mai), va augmenter, surtout en ce qui concerne les participants étrangers. Elle est en train de s'occuper des différentes réservations.

Sylvie Pédroaréna remercie Sylvie Nourry-Namur et le comité de pilotage pour son investissement dans l'organisation du congrès.

PROLONGATIONS : IL EST POSSIBLE DE S'INSCRIRE AU CONGRÈS EUROCLASSICA JUSQU'AU 9 JUIN 2011.

RAPPEL

Il est demandé aux ARELA de faire parvenir quelques-unes de leurs publications qui seront distribuées à titre gracieux aux membres des associations européennes. Vous pouvez les envoyer à Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) qui se charge de les entreposer (adresse postale : 54, rue Damrémont, 75018 Paris). Merci !

10. Calendrier

Agenda 2011-2012

- Du jeudi 25 au dimanche 28 août : congrès EUROCLASSICA (Paris).
- Lundi 24 et mardi 25 octobre : Journées d'octobre (lundi 24 : AG de la CNARELA à Clermont-Ferrand de 13h30 à 15h30)
- Samedi 14 janvier 2012 : Assemblée générale à Paris
- Samedi 12 mai 2012 : Assemblée générale à Paris
- Semaine du 12 au 19 mars 2012 : semaine de l'Antiquité

11. Questions diverses

- Au musée du Louvre aura lieu du 3 octobre 2011 au 2 janvier 2012 une exposition consacrée à Alexandre intitulée : *Au royaume d'Alexandre le Grand*. L'association PALLAS organisera une visite de l'exposition (voir site <http://assopallas.jimdo.com/>).
- L'ARELA CLER aimerait que soit évoquée lors de la prochaine assemblée générale la place des langues anciennes dans l'Histoire des Arts au collège et même au lycée.
- L'ARELA CLER souhaiterait savoir où les ARELA stockent les différentes publications des ARELA-CNARELA. Il est répondu qu'elles sont le plus souvent stockées chez les adhérents ou dans des locaux universitaires.
- L'ARELA CLER aimerait que les bulletins des différentes associations soient envoyés sous format numérique pour faciliter la reprise des articles. Agnès Joste (GELAHN) émet l'idée, pour éviter l'envoi de fichiers trop lourds, de donner un lien où chacun pourrait se rendre avec un mot de passe : on pourrait prévoir un module sur le site de la CNARELA. Nous continuerons à étudier cette question.

La séance est levée à 13H15.

Annexe 1

A- Article paru dans l'Est républicain

<http://www.estrepublicain.fr/fr/education/info/4881308-Sylvie-Pedroarena>

Sylvie Pedroarena, présidente de la coordination nationale des langues anciennes « Le latin et le grec ne sont plus réservés à une élite. Nous avons évolué vers une conception plus démocratique » Comment s'enseignent aujourd'hui le latin et le grec ? On peut débiter le latin dès la 5e, le grec en 3e...

« Le latin et le grec ne sont plus réservés à une élite. Nous avons évolué vers une conception plus démocratique »

Comment s'enseignent aujourd'hui le latin et le grec ?

On peut débiter le latin dès la 5e, le grec en 3e, et les poursuivre au lycée. Ils ne s'enseignent plus comme par le passé. Tout en restant attachés aux textes, nous les mettons en perspective avec le monde actuel, nous ouvrons davantage sur les cultures de l'Antiquité. Dans les zones prioritaires, par exemple, ces langues sont perçues par les familles comme des clés d'intégration, de maîtrise de la langue et de la culture.

Et pourtant, les professeurs de langues anciennes se sentent marginalisés...

Quand Jacqueline de Romilly est décédée en décembre, nous avons eu droit à des discours larmoyants, encensant les langues anciennes. Quelle hypocrisie ! On constate de plus en plus souvent le décalage entre les textes officiels et la pratique. Quand on interroge le ministère, on nous répond : autonomie du chef d'établissement. De plus en plus de collèges se limitent à un groupe de latinistes en 5e alors qu'il y a de la demande pour deux groupes.

Au lycée, on nous avait déclaré que le latin et le grec étaient sanctuarisés entre les enseignements d'exploration et les options. En fait, tout dépend de l'organisation retenue dans l'établissement.

Propos recueillis par Ph. R.

B – Article paru dans *Le Monde de l'Education*

Remettre les langues anciennes au goût du jour

Avec l'ordinateur, Dominique Augé fait le lien entre hier et aujourd'hui ☞

Dominique Augé est professeure de langues anciennes au lycée Vaugelas de Chambéry (Savoie)☞

Au commencement, il y a une enseignante qui prend conscience d'une évolution : " *J'avais le sentiment de ne plus faire le même métier qu'à mes débuts, en 1984. Les élèves ne sont plus les mêmes. On sait que l'acte de lecture en français est difficile pour les nouvelles générations. Et ça l'est d'autant plus en grec et en latin*, raconte Dominique Augé, 48 ans, professeure de langues anciennes au lycée Vaugelas de Chambéry (Savoie). *J'avais des élèves gentils et contents d'être là, mais quand on faisait le bilan, ce bilan était pauvre.* "

Au commencement, donc, il y a l'expérience d'un échec. Et pourtant, lorsqu'elle formule ce constat il y a quatre ans, Dominique Augé n'aspire pas à se retirer des salles de cours. A l'inverse, l'enseignante désire " *réfléchir aux moyens de rendre les langues anciennes plus attractives, plus efficaces et plus adaptées aux élèves d'aujourd'hui* ".

Dominique Augé espère innover, trouver de nouvelles scénarisations de cours. Elle se lance dans une thèse en didactique des langues anciennes et coordonne en parallèle le site pédagogique Hélios, qui propose des séquences de cours et des travaux dirigés en langues anciennes. De cette double activité émerge une évidence : " *Remettre le plaisir de la lecture des textes anciens, en latin et en grec, donnés sans traduction, au coeur de la pédagogie de notre discipline.* "

Alors, que propose Dominique Augé ? Une pédagogie au centre de laquelle est placé l'accès à l'oeuvre littéraire. Et où les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) tiennent un rôle essentiel. " *L'intérêt de notre discipline est de tisser un dialogue entre hier et aujourd'hui*, note-t-elle. *Le travail sur ordinateur permet cette jonction. On est dans le partage de modes d'approche différents, avec des textes littéraires écrits et destinés à être lus par des élèves issus d'une génération clavier et souris.* "

" Plaisir intellectuel "

Le site qui lui a servi d'expérimentation pendant sa thèse constitue la base de travail de ses élèves de 2de et de terminale. Ses cours se partagent entre un temps d'autonomie et un temps de mutualisation : " *Il s'agit à chaque fois de considérer l'élève comme un apprenant capable de récolter les informations nécessaires pour la construction d'un savoir. Il s'agit d'accompagner plus que de diriger. L'élève est ainsi*

acteur de son savoir. "

☞ *" On a longtemps fonctionné comme les écoles de musique, estime Dominique Augé. Les élèves apprenaient le solfège avant de toucher à un instrument. Mais les écoles de musique ont changé plus rapidement que nous. Trop souvent, nos matières sont en effet envisagées sous le prisme de l'entrée purement grammaticale, qui diffère d'autant le contact avec les textes. " Or, assure-t-elle, " on peut directement donner à lire un texte qui raconte une histoire. "*

Chez ses élèves, Dominique Augé devine le " plaisir intellectuel de la lecture ". " Ils apprennent à dépasser l'immédiateté. Le contact avec les langues anciennes nécessite une maturation. " Confiance annexe : " Après une lecture d'Hérodote, le cours fut ponctué de réflexions des élèves sur le monde contemporain. Leur permettre de réfléchir à ce qu'ils sont aujourd'hui en leur donnant accès à des textes culturellement très marqués, c'est un moyen de les élever. "

Bertrand Courrège

Annexe 2



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Paris le 11 MAI 2011

Direction générale des
Ressources humaines

Service des personnels
enseignants de l'enseignement
scolaire

Sous-direction des
études de gestion
prévisionnelle et
statutaires

Bureau des études de gestion
prévisionnelle

DGRH B1-1
n° M. 9089
Affaire suivie par
Julien BISCARO

Téléphone
01 55 55 41 72
Télécopie
01 55 55 43 65
Courriel
julien.biscaro
@education.gouv.fr

72, rue Regnault
75013 Paris

Madame,

Vous avez attiré mon attention sur les conséquences de la réforme des recrutements pour les concours du CAPES de lettres classiques, les modalités d'organisation de ces concours ainsi que le nombre de postes offerts aux concours du CAPES dans cette discipline pour la session 2012.

Tout d'abord, s'agissant de la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, il convient de souligner qu'en élevant au niveau du master le niveau de recrutement par concours des enseignants, ceux-ci bénéficient d'une formation de cinq années d'études dont les universités assurent pleinement la responsabilité. La formation des futurs enseignants est donc améliorée et leur confère une plus grande compétence professionnelle.

Dès la licence, les étudiants pourront acquérir des éléments de préprofessionnalisation grâce à des stages de découverte. Les parcours de formation mis en place dans le cadre des nouveaux diplômes nationaux de masters font une large place à la formation professionnelle surtout en deuxième année de master, permettant ainsi une entrée progressive et effective dans le métier d'enseignant.

L'alternance entre la formation universitaire et le milieu professionnel, dans le cadre de stages d'observation et de pratique accompagnée, puis de stages en responsabilité, permet aux étudiants de se confronter aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants. Ils peuvent également être amenés à préparer et à conduire une séquence d'enseignement et à prendre en charge la responsabilité d'une classe.

Afin de concilier les temps de formation et d'accompagnement des enseignants stagiaires ayant en charge des élèves, des moyens de remplacement sont mobilisés dans les académies.

Ces moyens de remplacement sont constitués de titulaires en zone de remplacement et, dans certaines disciplines, d'enseignants contractuels. S'agissant des contractuels, le ministre de l'éducation nationale a mis en place à la rentrée scolaire 2010 de nouvelles mesures en matière de remplacement et notamment la constitution d'un vivier supplémentaire de personnels contractuels remplaçants dans les académies en recourant à de jeunes diplômés ou à des personnes qualifiées. L'ensemble de ces candidatures sont examinées et validées par des inspecteurs pédagogiques.

En ce qui concerne la situation des 8604 enseignants stagiaires dans le second degré pour l'année scolaire 2010-2011, on dénombre, fin mars 2011, un total de 96 démissions (contre 91 l'année dernière durant la même période). Pour leur grande majorité, les démissions sont intervenues avant la rentrée scolaire et pour des raisons qui ne sont pas liées avec la difficulté du métier (changement d'orientation professionnelle, réussite à d'autres concours...).

S'agissant du calendrier et des modalités du concours en lettres classiques, une adaptation a été opérée par l'arrêté du 6 janvier 2011 pour introduire, par tirage au sort, une explication de texte en langue ancienne, assortie d'une question de grammaire. Les temps de préparation et de passage seront, bien entendu, strictement identiques, quelle que soit la langue tirée au sort (préparation : 3h ; exposé : 40mn ; entretien : 20mn).

Il n'est prévu en revanche aucune autre adaptation des modalités de ce concours, qui ont été alignées sur celles qui ont prévalu lors de l'élaboration des arrêtés parus fin décembre 2009, pour la mise en œuvre de la réforme des recrutements (alignement du nombre et des durées d'épreuves, disparition des épreuves optionnelles, etc.).

L'évaluation de la première compétence de l'arrêté du 12 mai 2010 « portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier », se situe quant à elle dans une perspective professionnalisante des concours de recrutement des personnels enseignants. Cette compétence, issue du cahier des charges de la formation des maîtres de décembre 2006, a contribué à la formation des jeunes enseignants et a constitué non seulement un support de formation, mais également un support d'évaluation pour les épreuves de qualification professionnelle. Elle ne constitue donc ni une nouveauté, ni une inconnue des formateurs.

Le ministère de l'éducation nationale a donc estimé tout à fait fondé le principe de prendre appui sur la maîtrise des éléments de cette compétence pour opérer une sélection parmi les candidats aux concours enseignants, considérant également que la formation que les étudiants recevront pour préparer cette épreuve leur permettra de s'interroger sur le métier auquel ils aspirent, pouvant ainsi en considérer les facettes sous d'autres angles que la seule maîtrise de leur discipline, aussi noble cette dernière soit-elle.

Quant au volume de postes ouverts aux concours de lettres classiques, pour la session 2011, 185 postes ont été offerts au CAPES externe soit une progression de + 23,3% entre les sessions 2009 et 2011. 8 postes ont par ailleurs été ouverts au CAPES interne lors de la session 2011. Si l'on ajoute les concours de l'agrégation interne et externe sur cette même période, le nombre total de postes offerts aux concours en lettres classiques a augmenté de plus de 25%.

Le nombre de postes proposés aux concours nationaux de recrutement des enseignants du second degré est arrêté, dans le respect du plafond d'emplois voté en loi de finances, en tenant compte de plusieurs paramètres dont le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. Pour la session 2012, les besoins de recrutement en enseignants de lettres classiques seront donc réexaminés selon ces éléments de manière à assurer la meilleure adéquation possible entre les recrutements et les besoins d'enseignement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice générale
des ressources humaines



Josette Théophile

Madame Sylvie PEDROARENA
Présidente de la CNARELA
11, rue champ Saint Pierre
39170 SAINT-LUPICIN

Annexe 3

Journal Officiel du 3 mai 2011

VII. - Les dispositions relatives à la section lettres classiques sont modifiées comme suit :

1. Les dispositions du A définissant l'épreuve d'admissibilité sont remplacées par les dispositions suivantes :

« A. — Epreuve d'admissibilité

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe II bis (coefficient 1) --> je vous le mets en PJ, portant au choix du candidat au moment de l'inscription soit sur le français, soit sur une langue ancienne (latin ou grec). »

2. Le B définissant l'épreuve d'admission est remplacé par les dispositions suivantes :

« B. — Epreuve d'admission

Epreuve professionnelle.

Durée de la préparation : deux heures ; durée totale de l'épreuve : une heure et vingt-cinq minutes maximum.

L'épreuve comporte :

1. Une analyse d'une situation d'enseignement. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury qui tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours. Le dossier porte sur le français si le dossier de RAEP porte sur une langue ancienne ; il porte sur une langue ancienne si le dossier de RAEP porte sur le français.

Le candidat doit analyser les documents constituant le dossier proposé. Dans son exposé, il précise l'utilisation qu'il ferait de ces documents dans la classe ou dans les classes indiquées dans le dossier. Il définit ses objectifs, expose les modalités et la progression de sa démarche, propose des exercices, explique les résultats attendus.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat. Il inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale.

Exposé : trente minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

2. Une traduction improvisée, sans dictionnaire, d'un court texte de latin ou de grec choisi par le jury parmi les auteurs du programme des classes. Durée : 10 minutes maximum ; coefficient 2.

Le programme de l'épreuve est celui des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges. »

Journal Officiel du 3 mai 2011

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023941360&dateTexte=&categorieLien=id#JORFSCTA000023941369>

« ANNEXE II bis □ ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE □ PROFESSIONNELLE DU CONCOURS INTERNE DU CAPES

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties. Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours

professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. □ Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. □ Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. □ Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée : □ — dimension des marges : □ — droite et gauche : 2,5 cm ; □ — à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; □ — sans retrait en début de paragraphe. □ A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. □ L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. □ Les critères d'appréciation du jury porteront sur : □ — la pertinence du choix de l'activité décrite ; □ — la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ; □ — la structuration du propos ; □ — la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ; □ — la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ; □ — la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe. □ Coefficient 1. □ Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury. »

Annexe 4

Motion sur le CAPES interne

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 21 mai 2011 à Paris, dans les locaux de l'ENS, rue d'Ulm, exprime son indignation devant les nouvelles modalités du CAPES interne, publiées au *Journal Officiel* le 3 mai 2011.

Ces dispositions, prises sans la moindre concertation, sous prétexte d'uniformiser les modalités de recrutement dans la fonction publique, remplacent l'épreuve écrite qui permettait de vérifier le niveau des candidats dans les disciplines concernées, par un dossier qui n'offre aucune garantie sérieuse.

En tout état de cause, la publication de ces mesures intervient trop tardivement pour que les candidats à la prochaine session puissent se préparer dans des conditions satisfaisantes.

La CNARELA demande donc instamment l'abandon immédiat d'un mode de recrutement qui nuirait à la crédibilité du concours, et l'ouverture d'une concertation impliquant toutes les instances concernées.

Annexe 5

Programme des Journées d'octobre de la CNARELA 2011

LUNDI 24 OCTOBRE 2011

Faculte des Lettres (29, bd Gergovia) amphi 120

9 h - 9h 30

Accueil des participants

9 h 30 - 10 h 15

*Une question rhétorique
au service de l'anti-arianisme luciférien*
Colette Bodelot

10 h 15 - 11 h

*La rhétorique dans les poèmes politiques
de Sidoine Apollinaire*
Annick Stoehr-Monjou

11 h - 11 h 45

*Poétique du portrait :
Théodoric dans la lettre I, 2 de Sidoine Apollinaire*
Rémy Poignault

12 h : Déjeuner au Restaurant universitaire "Le Manège"

Installation des stands des associations salle 118

13 h 30 - 15 h 30

Assemblée générale de la CNARELA

Musée de la Céramique a Lezoux

16 h : départ en car pour Lezoux

16 h 30 - 18 h

Visite du Musée départemental de la Céramique

18 h 30 : retour en car a Clermont

20 h : Dîner au "Richelieu"

MARDI 25 OCTOBRE 2011

Faculte des Lettres (29, bd Gergovia) amphi 120

9 h - 10 h

*La civilisation de la paideia : enseignement
rhétorique, culture et littérature sous l'empire*
Sandrine Dubel et Anne-Marie Favreau-Linder

10 h - 10h 30

Pause

10 h 30 - 11 h 15 :

*La Bible grecque des Septante :
traduction ou interprétation ?
Réflexion à partir de quelques versets des Psaumes*
Florence Bouet

11 h 15 - 12 h 15 :

Les tablettes de défixion
György Németh

12 h 30 : Déjeuner au Restaurant de la DREAL Auvergne

Musée Bargoin

45, Rue Ballainvilliers

14 h - 16 h : 3 visites alternées

- *Tablettes de défixion du Musée*
György Németh

- *Collections permanentes du rez-de-chaussée*
Jean-Claude Gaudiat

- *Les ex-voto de la période gallo-romaine
trouvés à la source des Roches à Chamalières*
Chantal Lamesch-Surre

Faculte des Lettres (29, bd Gergovia) amphi I

Agora, film d'Alejandro Amenábar

16 h 30

Présentation du film
François Berger

Hypatie et la transmission du savoir scientifique grec
Micheline Decorps

17 h 30 - 20 h 30

Projection du film en 35 mm
débat mené par François Berger

20 h 45 : Dîner au "Duguesclin" a Montferrand

MERCREDI 26 OCTOBRE 2011

9 h 30 - 12 h : au choix

- Montée au **Puy de Dome** (si la météo est favorable) : covoiturage, puis montée a pied (1 h 30)

- Visite guidée du "**vieux Clermont**"
Jean-Claude Gaudiat